



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/5
18 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
7-25 avril 1997

ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE
D'ACTION 21 AU NIVEAU NATIONAL

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 4	2
I. ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE D'ACTION 21 AU NIVEAU NATIONAL	5 - 111	3
A. Élaboration de stratégies de développement durable	5 - 11	3
B. Pauvreté, population, établissements humains et santé	12 - 24	4
C. Coopération et commerce au niveau international	25 - 28	7
D. Modification des schémas de production et de consommation	29 - 35	8
E. Gestion des ressources naturelles	36 - 80	9
F. Réduction des risques associés aux déchets et aux substances dangereuses	81 - 86	19
G. Rôle des grands groupes	87 - 92	21
H. Moyens d'exécution	93 - 111	23
II. DÉFIS ET PRIORITÉS DE L'AVENIR	112 - 117	27
III. PROCHAINES ÉTAPES	118 - 120	29
97-06813 (F) 250397 270397		/...

INTRODUCTION

1. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des informations qui figurent dans une centaine de profils de pays¹ exposant les progrès accomplis au niveau national dans la mise en oeuvre d'Action 21 depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Les points de vue des gouvernements y sont analysés par rapport à un schéma commun fourni par le Secrétariat, comme suite à la résolution 50/113 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a décidé de tenir une session extraordinaire pour procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 et prié le Secrétaire général d'établir, pour que la Commission du développement durable l'examine à sa cinquième session, des profils de pays représentant de manière concise les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau national, établis sur la base des informations fournies par les pays et en étroite coopération avec les gouvernements intéressés.

2. Le rapport est agencé en fonction des grands thèmes correspondant aux dimensions sociales, économiques et environnementales d'Action 21. Les profils de pays sont analysés par thème et groupés en régions, comme suit : Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord et pays en transition économique. Selon qu'il convient, on aura recours à d'autres groupements, notamment à la distinction entre pays développés et pays en développement, auquel cas, les pays seront classés sur le modèle de La situation économique et sociale dans le monde, 1996², effectuée par l'Organisation des Nations Unies. Cette perspective nationale et régionale complète les évaluations des progrès accomplis à l'échelle planétaire que présentent d'autres documents établis pour la session extraordinaire.

3. Le lecteur doit être conscient de certaines limitations. Tout d'abord, les profils de pays ont tendance à rendre compte des progrès accomplis et prêtent peut-être moins d'attention aux obstacles et problèmes rencontrés par chaque pays qu'il n'y aurait lieu. Deuxièmement, si le nombre de profils de pays – une centaine – est élevé, il ne s'ensuit pas que ces profils soient pour autant représentatifs de tous les pays. Cette remarque s'applique particulièrement aux évaluations régionales : les profils de pays sont répartis inégalement entre les régions. Troisièmement, le rapport ne rend pas toute la richesse et le détail des profils de pays, ce qui est inévitable. De toute évidence, il n'est pas possible, dans le cadre du présent document, de faire une analyse exhaustive des progrès accomplis dans chaque pays ayant transmis un profil de pays ou de rendre toute la diversité des pays qui composent une région. Il pourra certes arriver que l'expérience des divers pays diffère des généralisations régionales proposées pour chaque thème³. C'est pourquoi l'attention est également appelée sur les profils de pays qui sont fournis, dans leur intégralité, à la cinquième session de la Commission, sous forme imprimée. En outre, les profils de pays peuvent être consultés sur l'Internet (<http://www.un.org/dpcsd/earthsummit>), ce qui accentue la transparence et encourage l'échange d'informations et de données d'expérience.

4. Dans sa conclusion, le rapport offre un aperçu d'ensemble des défis et priorités sur lesquels il conviendra de se concentrer si l'on veut mettre à profit les premiers progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 au

niveau national. Ces informations, jointes aux divers profils de pays et autres textes établis à l'intention de la session extraordinaire, devraient aider l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales et les gouvernements à concentrer et renforcer les efforts qu'ils déploieront à l'avenir au service du développement durable.

I. ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE D'ACTION 21 AU NIVEAU NATIONAL

A. Élaboration de stratégies de développement durable

5. Pour progresser, la mise en oeuvre d'Action 21 appelle avant tout une volonté politique aux niveaux national et local et, assurément, c'est bien dans les structures et instruments qui guident la prise de décisions que l'on a constaté les progrès les plus notables durant les cinq dernières années. Cela vaut pour toutes les régions du monde et pour tous les pays, quel que soit le niveau de développement.

6. Les pays se sont employés avec une énergie considérable à mettre au point des stratégies qui visent à intégrer les priorités sociales, économiques et environnementales dans la période postérieure à la CNUED. Ces stratégies ont été élaborées en grande partie grâce à la participation des principaux intéressés. De nombreux gouvernements ont institué des commissions ou des conseils nationaux à large base chargés de surveiller la mise au point et l'exécution des stratégies. Certaines de ces structures jouent un rôle plus important que d'autres dans la prise des décisions. Dans certains cas, elles semblent disposer d'un pouvoir de coercition, dans d'autres, elles ne font qu'influer sur le processus, dans d'autres encore, que donner des avis. Il semblerait toutefois que, dans tous les cas, ce soit un mécanisme de coordination qui ait amorcé un processus de dialogue, de sensibilisation et de large participation qui devrait avoir un impact sur la mise en oeuvre d'Action 21 à moyen et à long terme, sinon dans l'immédiat.

7. Les types de stratégie élaborées ne sont guère uniformes, ce qui correspond à l'extrême diversité des priorités et circonstances propres à chaque pays. Certes, quelques pays ont élaboré des stratégies de développement durable pleinement intégrées. D'autres, ayant plus l'expérience de la planification au niveau gouvernemental, ont élargi les plans nationaux pluriannuels de développement économique de manière à y incorporer des considérations sociales et écologiques. D'autres modèles prévoient que les stratégies ou plans sectoriels de conservation élaborés seront liés par exemple à la santé, à la biodiversité ou à la désertification. L'élaboration de plans visant à protéger l'environnement, souvent assortis de considérations socio-économiques, représente à l'heure actuelle l'approche la plus répandue de l'intégration. On note de plus une tendance affirmée à mettre au point des plans et stratégies intégrés dans certains grands domaines sectoriels, notamment les forêts, la désertification et la sécheresse, l'atmosphère et la biodiversité. En revanche, d'autres domaines tels que la gestion des zones côtières, l'eau douce, la gestion de la santé publique et celle des sols, continuent d'être abordés sous l'angle sectoriel traditionnel.

8. L'ampleur de la zone géographique couverte varie également d'une stratégie à l'autre. Non seulement beaucoup de pays établissent leurs propres stratégies,

/...

mais ils contribuent aux stratégies régionales de développement durable, telles que le Plan d'action pour la Méditerranée et le Programme d'action régional 1996-2000 pour un développement écologiquement rationnel et durable. Enfin, la CNUED a donné l'élan à la mise en place de plans Action 21 au niveau local dans plus de 2 000 collectivités locales dispersées dans le monde entier.

D'ailleurs, même lorsque de tels plans n'ont pas été formellement établis, il ressort des profils de pays que le pouvoir de prendre des mesures aux fins du développement durable est de plus en plus dévolu aux collectivités locales.

9. Presque tous les pays ont mis en place une législation ou une réglementation qui appelle une évaluation de l'impact sur l'environnement en particulier au niveau des projets et des programmes, mais également, de plus en plus, au niveau de l'établissement des politiques. Dans les deux tiers environ des pays, on a procédé à des examens sérieux de la législation applicable au développement durable, et notamment de la situation telle qu'elle se présentait à cet égard avant la CNUED, l'objectif étant d'amender les lois existantes ou d'en formuler de nouvelles qui soient mieux en harmonie avec Action 21 et, le cas échéant, de préciser une législation d'ensemble, par exemple pour y définir des objectifs spécifiques. Les examens ont été particulièrement approfondis et généralisés dans les pays en transition, plus que dans toute autre sous-région, la restructuration d'ensemble leur ayant offert l'occasion de refondre aussi bien les structures que les processus dans le sens d'Action 21.

10. Il semble qu'un très petit nombre de pays aient mis au point des systèmes de comptabilité de l'environnement, encore que l'écoétiquetage et l'application du principe "pollueur-payeur" soient largement répandus dans les pays développés et pour une grande part aussi dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et dans ceux de l'Asie et du Pacifique. L'audit écologique, dont l'usage est laissé à la discrétion du secteur privé, est aussi en train de se répandre, notamment dans les pays développés.

11. Au lendemain de la CNUED, les pays se sont attachés avant tout à la mise au point de stratégies, de lois et de règlements se rapportant au développement durable. Ces travaux se sont traduits souvent par un élargissement de la planification existante au niveau des pays et par une tendance à décentraliser la prise de décisions et à donner une base plus étendue à la participation. Toutefois, plusieurs pays en développement éprouvent des difficultés à financer et à appuyer les programmes et projets. Peu de pays sont très avancés dans la mise en oeuvre de stratégies intégrées, et il est trop tôt pour attendre les résultats d'éventuelles évaluations.

B. Pauvreté, population, établissements humains et santé

12. La pauvreté, la population, la santé et les établissements humains comptent parmi les grandes questions sociales dont a traité Action 21. Ces questions sont en étroite corrélation et ont des incidences économiques, écologiques et institutionnelles importantes. D'après les profils de pays, c'est dans le domaine de la santé que les progrès ont été les plus marqués; la lutte contre la pauvreté en revanche a le moins progressé.

13. Dans la plupart des pays, notamment dans la plupart des pays en développement, on a accordé le rang de priorité le plus élevé à l'élimination de

la pauvreté, mais peu de pays disposent des ressources qui leur permettraient d'affronter véritablement à courte échéance un problème aussi répandu que la pauvreté. Comme l'a recommandé le Sommet mondial pour le développement social, de nombreux pays ont mis en route ou renforcé des stratégies visant à combattre la pauvreté depuis la tenue de la CNUED par le biais de commissions présidentielles et d'équipes spéciales nationales, ou encore dans le cadre de plans socio-économiques au niveau du pays. Habituellement, les pays cherchent ainsi d'abord à élargir les possibilités économiques, par exemple en procédant à des réformes agraires et en bonifiant les sols, en renforçant le secteur agricole, l'éducation et la formation, en créant des emplois et en ouvrant l'accès aux capitaux de lancement, puis à offrir un filet de protection sociale, en fournissant des logements et un appui aux groupes communautaires, et en assurant la participation la plus large possible à la prise de décisions. Il est encore trop tôt toutefois pour relever des résultats positifs d'ensemble. Un certain nombre de pays ont réalisé d'importants progrès, mais dans l'ensemble il n'apparaît pas que les niveaux de pauvreté aient baissé.

14. La pauvreté ne semble pas constituer une question importante au niveau national dans les pays développés, au contraire du chômage et de ses coûts économiques et sociaux, notamment dans les pays en transition où les taux de chômage et le coût de la vie se sont élevés sans discontinuer depuis 1990.

15. En matière de démographie, il apparaît clairement que la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement de 1994 a eu une influence positive sur les politiques et la planification dans pratiquement tous les pays. Il y a de nombreux exemples de stratégies en matière de planification familiale, de participation active des femmes à la prise de décisions et d'établissements au niveau régional. La plupart des pays qui s'étaient proposés d'abaisser les taux de natalité y sont parvenus dans une certaine mesure. Cela dit, très peu de pays semblent totalement satisfaits des résultats de leurs politiques démographiques et de leurs interventions au niveau des programmes dans ce domaine.

16. Du côté des pays en développement, les résultats obtenus sont inégaux. C'est dans quelques pays d'Asie et d'Amérique latine que l'on relève les réductions les plus notables du taux de croissance démographique, qui résultent de la mise en place d'institutions, de la recherche et de la diffusion de l'information. Les pays développés ont généralement stabilisé leur taux de croissance démographique. Les pays en transition, pour leur part, se préoccupent de ce que le chiffre de leur population tombe au-dessous de l'ordre de grandeur souhaitable.

17. L'urbanisation a gagné du terrain dans tous les pays : la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a aidé à définir la question et à cristalliser l'action en matière d'établissements humains, cela dans toutes les régions. De nombreux profils de pays signalent que la forte participation traditionnelle des administrations locales, des organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé au développement des établissements humains s'est renforcée. Il est manifeste que toutes les régions sont affectées par les contraintes financières, ce qui entrave l'implantation de collectivités durables, dotées de logements adéquats et bénéficiant d'un environnement de qualité et d'une qualité de vie satisfaisante.

Dans toutes les régions, un petit nombre de pays s'efforcent de mieux implanter la population dans les campagnes et les villages pour contenir la migration vers les villes et assurer un développement national plus équilibré.

18. Les pays africains n'ont pas dépassé la phase initiale de l'urbanisation; la proportion des zones urbaines y est relativement faible, mais les taux élevés de croissance de la population urbaine pèsent lourdement sur les villes et contribuent à leur étalement et à la dégradation de l'environnement. Priorité est donnée à la fourniture de logements, à l'infrastructure, notamment à l'amélioration de l'assainissement, et à la protection des espaces libres.

19. En Asie et dans le Pacifique, les modes d'établissement humain diffèrent énormément d'un pays à l'autre. Certains pays sont fortement urbanisés (comme Singapour et l'Australie); d'autres ont récemment enregistré des taux élevés d'urbanisation (par exemple, la République de Corée); d'autres encore sont de caractère essentiellement rural (par exemple, le Népal). En conséquence, les priorités dans ce domaine sont extrêmement variables. Beaucoup de pays s'attachent à fournir des logements adéquats et une infrastructure en matière d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. D'autres se concentrent sur les interactions entre l'environnement et d'autres domaines, soit en fournissant des espaces verts et en s'occupant de la prévention des catastrophes, soit en encourageant le public à utiliser les transports en commun.

20. En Europe et en Amérique du Nord, l'urbanisation est déjà ancienne et la plupart des populations résident dans un environnement urbain. Le taux de croissance des populations urbaines a été relativement faible (moins de 1 %) au cours des cinq dernières années. Désormais, les pays cherchent à instaurer une urbanisation durable, où le cadre urbain s'harmonise plus étroitement à l'environnement grâce à une utilisation rationnelle des matériaux et de l'espace et à un mode d'utilisation du sol qui préserve la nature et ménage des espaces libres, à l'appui aux moyens de transport en commun, ainsi qu'en adoptant des mesures propres à décourager l'emploi des véhicules privés, en diminuant le bruit et en fournissant des logements où l'énergie soit utilisée de manière rationnelle. Tout ceci implique que les divers organismes de niveau national et les autorités locales coopèrent étroitement.

21. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont eux aussi fortement urbanisés, la proportion de la population urbaine y atteignant de 47 à 93 %. Les taux de croissance démographique dans les villes y sont généralement un peu plus élevés qu'en Europe, encore qu'elle ait commencé à baisser depuis cinq ans. Cette évolution peut être due à plusieurs facteurs, mais celui qui se dégage des profils de pays est la migration vers les petites et grandes villes, ce qui oblige à construire ou améliorer les infrastructures dans de nouvelles zones réparties dans tout le pays. Un certain nombre de pays rapporte que quelques progrès ont été réalisés depuis peu dans la mise au point de stratégies nationales en matière d'établissements humains qui portent sur la construction et la rénovation de logements et d'infrastructures urbaines, notamment des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. La mise en place de transports en commun plus performants et moins polluants est un autre thème qui revient fréquemment dans les profils de plusieurs pays d'Amérique latine.

22. Les systèmes urbains sont comparativement bien développés dans les pays à économie en transition, même si les anciennes politiques ont surtout favorisé l'urbanisation aux dépens de l'environnement, de l'utilisation rationnelle des ressources, et du développement rural. Les villes doivent faire face, dans un contexte de sévères compressions budgétaires, à une tâche multiforme : restructuration, lutte contre la pollution et régénération de l'environnement.

23. Dans toutes les régions, la majorité des pays, à l'exception des pays en transition, signalent une amélioration des indicateurs de base en matière de santé, notamment de l'espérance de vie et de la mortalité infantile. Les taux de mortalité postinfantile (c'est-à-dire des enfants de moins de 5 ans) ont toutefois augmenté dans certaines régions, conséquence probable de la pauvreté et des conflits armés. Il semble par ailleurs que la tendance soit d'intégrer des politiques en matière de santé; les pays mentionnent les politiques sanitaires en liaison avec les politiques en matière de pauvreté, d'éducation et d'établissements humains, ou même, par exemple, d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation des déchets. De nombreux pays ont établi la liaison entre santé et environnement. Dans l'ensemble, les profils de pays soulignent la nécessité de mettre en place des stratégies faisant intervenir plusieurs organismes, des programmes intégrés et des partenariats avec les grands groupes, dont les femmes, les ONG et le secteur privé.

24. Un certain nombre de pays ont élaboré des politiques et ont fixé des objectifs en fonction de la stratégie de l'Organisation mondiale de la santé, intitulée "La santé pour tous" et ont obtenu de bons résultats. Les pays les moins avancés, en revanche, luttent encore pour améliorer la situation. Dans plusieurs pays en transition, la mortalité infantile a augmenté dans les années 90 et les taux de mortalité maternelle sont demeurés stables dans le meilleur des cas. C'est la seule région où l'espérance de vie n'augmente pas dans tous les pays. La dégradation de l'environnement y est chronique et a entraîné de graves problèmes de santé, notamment l'augmentation des taux de morbidité infantile.

C. Coopération et commerce au niveau international

25. D'une manière générale, les pays sont favorables à l'idée de libéraliser et d'augmenter davantage encore les échanges mondiaux ainsi que d'établir un cadre institutionnel commun sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce. Les accords commerciaux de niveau régional et la coopération bilatérale jouent un rôle important dans tous les domaines. Beaucoup de pays soulignent la nécessité d'incorporer les considérations écologiques dans les activités sur lesquelles porte la coopération internationale. Les liens entre le commerce et l'environnement, la réduction de la dette et l'accès des pays en développement aux marchés sont des questions qui exigent une action concertée et de longue haleine.

26. Les pays d'Afrique qui ont présenté des profils de pays signalent qu'ils procèdent à la restructuration de leurs économies de manière à favoriser les échanges, encourager la réforme financière, et renforcer le secteur privé. La coopération internationale a permis de mettre ces politiques en oeuvre mais les pays sont toujours aux prises avec les problèmes de la dette et les conditions difficiles du commerce extérieur. Un certain nombre de pays bénéficient de la

coopération sous-régionale, par exemple, dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

27. Les pays d'Asie et du Pacifique prennent des mesures pour améliorer les échanges par des ajustements structurels, notamment en éliminant ou en abaissant les barrières tarifaires et non tarifaires. Ils cherchent à devenir plus compétitifs et plus efficaces. Plusieurs participent aux délibérations sur les liens entre l'environnement et le commerce menées au sein d'organisations internationales, mais soulignent qu'il est nécessaire de clarifier les interactions à cet égard. D'autres s'emploient au niveau international à promouvoir de meilleures conditions commerciales et des prix plus avantageux pour leurs produits de base. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le bilan de la libéralisation des échanges est mitigé : dans certains cas, les pays participent aux accords de commerce régionaux et internationaux cependant que dans d'autres, l'accès aux marchés mondiaux est restreint.

28. Les pays développés sont de plus en plus sensibles à la nécessité de faire en sorte que l'environnement et le commerce s'appuient mutuellement. Beaucoup de pays s'efforcent d'ouvrir l'accès aux marchés et d'abaisser la charge de la dette qui pèse sur les pays en développement. La coopération internationale est essentielle à la restructuration économique des pays en transition. Dans cette région, de nouveaux partenariats paneuropéens remplacent les anciens marchés sous-régionaux mais il s'en faut encore pour que la région tout entière tire profit de la libéralisation des échanges.

D. Modification des schémas de production et de consommation

29. Les schémas de consommation et de production non durables sont au centre de nombreux problèmes d'environnement et de développement. La consommation d'énergie et de ressources naturelles est généralement très élevée dans les pays développés, alors qu'une bonne partie du monde a du mal à satisfaire ses besoins fondamentaux en matière d'alimentation, de logement, de santé et d'éducation.

30. Sous l'effet de l'élan imprimé par la CNUED, les questions de consommation et de production ont trouvé leur place dans les préoccupations politiques de nombreux pays. Au niveau national, le débat a porté sur les principaux moyens d'accroître le rendement et de réduire le gaspillage, à savoir notamment la sensibilisation du public, les instruments économiques et la fixation des prix, et le transfert des technologies. L'ensemble d'avantages financiers, sociaux et environnementaux ont retenu l'attention d'un large éventail de parties intéressées représentant les milieux gouvernementaux, le monde des affaires, les ONG et la communauté universitaire. Les ONG, par exemple, jouent un rôle important dans l'élaboration de stratégies, la sensibilisation des consommateurs et la mise en oeuvre de programmes de recyclage.

31. La plupart des pays ont déjà pris quelques mesures pour internaliser les coûts et modifier le comportement des consommateurs. Mais leurs effets concrets sur la réduction de la consommation ne sont pas encore évidents. La consommation d'énergie par habitant, par exemple, continue d'augmenter dans l'immense majorité des pays, sauf les pays en transition, du fait de leur récession récente. De toute évidence, les efforts doivent se poursuivre au

niveau national et sur une plus longue durée avant qu'un bénéfice sensible ne s'en dégage.

32. En Afrique, la consommation ne va actuellement guère au-delà de la satisfaction des besoins fondamentaux, encore que certains pays prennent des mesures pour réduire la consommation d'énergie, améliorer la nutrition et rationaliser l'utilisation des ressources. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, des schémas de consommation plus durables sont encouragés, même si le niveau de la consommation par habitant n'est pas élevé dans la plupart des pays en développement de la région. L'accroissement de l'activité économique va de pair, presque partout, avec celui de l'utilisation d'énergie. En revanche, les pays déploient des efforts pour améliorer le rendement énergétique. De nombreux pays ont introduit des plans d'écoétiquetage.

33. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la plupart des pays ont organisé, au niveau national, des débats réunissant plusieurs parties intéressées sur les schémas de consommation et de production, souvent accompagnés de campagnes d'éducation des consommateurs. Les initiatives tendant à réduire le volume des déchets et à les recycler sont très nombreuses et plusieurs pays de la région étudient les mesures à prendre pour améliorer le rendement énergétique dans les transports et les logements. Dans l'ensemble toutefois, on se préoccupe davantage d'aider les pauvres et de mettre en place des programmes sociaux.

34. Les pays développés prennent des mesures reposant sur des instruments économiques qui tendent à obtenir la modification volontaire des schémas de consommation et de production. Ils cherchent avant tout à atteindre les producteurs, les transports et les ménages dans le but tant de renforcer le rendement énergétique que de réduire les gaspillages. Au niveau national, le débat a fréquemment abouti à l'adoption d'une nouvelle législation, et l'écoétiquetage est devenu presque universel. Plusieurs pays se sont fixé des objectifs en matière d'emballage, de recyclage, de réduction des déchets et de rendement énergétique.

35. Dans les pays en transition, l'évolution récente notée dans les schémas de production et de consommation a été déterminée avant tout par la récession économique et la transition vers une économie de marché. Dans la plupart de ces pays, la consommation générale de biens a diminué. Les gouvernements ont introduit des programmes visant à réduire la consommation d'énergie et d'eau, à encourager la réduction du volume et le recyclage des déchets et à introduire des techniques respectueuses de l'environnement. Là où ils existent, les programmes d'écoétiquetage ont influé sur les achats des consommateurs.

E. Gestion des ressources naturelles

36. La gestion des ressources naturelles constitue le plus important volet d'Action 21 et a trait aux questions relatives aux ressources en eau, aux terres, à l'atmosphère, à la diversité biologique et aux déchets. Nombre des questions traitées dans cette section présentent un intérêt général pour tous les pays, alors que d'autres ne concernent que des régions ou pays particuliers. Les ressources en eau douce, la diversité biologique, l'atmosphère et l'agriculture durable revêtent une importance universelle. Les forêts tiennent une place importante dans toutes les régions et dans la majorité des pays. Bien

que propres à certains pays, les problèmes de gestion liés aux ressources côtières et maritimes, aux écosystèmes de montagne et aux déserts ne concernent pas moins tous les continents. Dans nombre de pays, et en particulier dans les zones côtières et les montagnes, l'impact des catastrophes naturelles sur le développement durable constitue un grave problème.

37. Dans les zones montagneuses, on reconnaît de plus en plus l'importance de la préservation des ressources, du développement social et de la prévention des catastrophes, bien qu'on ne semble guère accorder d'attention au tourisme écologiquement durable. En ce qui concerne la diversité biologique, les forêts et les océans, il est trop tôt pour constater des résultats significatifs. Malgré les progrès notables accomplis en matière de développement institutionnel dans ces domaines et l'augmentation de la superficie des zones terrestres et maritimes protégées, on ne s'aperçoit guère que les pays adoptent une approche intégrée. Des progrès ont été faits pour ce qui est d'élaborer des programmes de lutte contre la sécheresse et la désertification en Afrique, mais il reste encore beaucoup à faire. On ne dispose pratiquement pas d'informations sur l'intégration de la gestion des terres, sauf dans les pays développés. En ce qui concerne la protection de l'atmosphère, les émissions augmentent dans la plupart des pays. De manière générale, les pays développés ont réduit la consommation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et les émissions de SO_x et NO_x, mais il faudra faire preuve de plus de vigilance en ce qui concerne les émissions de CO₂ si l'on veut atteindre les objectifs fixés.

38. Les études de pays ont montré que la diversité biologique et l'agriculture durable faisaient partie des problèmes de gestion des ressources les plus importants auxquels se heurtent les pays. Les questions des ressources en eau douce (en particulier en Afrique, ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique), de la désertification (en particulier en Afrique) et du déboisement (en particulier en Afrique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes), avaient également un rang prioritaire.

1. L'atmosphère

39. Les émissions de CO₂ continuent d'augmenter, tandis que la pollution due aux transports demeure un problème majeur dans la plupart des zones urbaines. Bien qu'il touche tous les pays, ce problème préoccupe particulièrement les petits États insulaires en développement, car ils sont plus vulnérables à l'élévation du niveau de la mer. Cette question est intimement liée aux thèmes de nombreux chapitres d'Action 21, notamment les modes de consommation, la santé, le transfert de technologie, les ressources foncières et maritimes, la désertification et le déboisement.

40. Les pays africains ont pris moins de mesures dans ce domaine que les pays d'autres régions. Toutefois, des efforts sont déployés pour élaborer des stratégies de protection de l'atmosphère et pour effectuer des études sur les énergies de substitution et la pollution atmosphérique ainsi que sur l'incidence du changement climatique et la façon de s'y adapter. Les préoccupations les plus généralement exprimées avaient trait à la pollution due aux transports et à l'incidence du changement climatique sur les terres et les mers.

41. En Asie et dans le Pacifique, on s'attache à accroître le rendement énergétique et à lutter contre la pollution atmosphérique, en particulier dans les pays fortement industrialisés et où la circulation automobile devient plus intense. Les pays prennent des mesures, qui consistent à établir des normes pour les émissions et la qualité de l'air, à encourager l'utilisation de combustibles plus propres, de véhicules à plus haut rendement énergétique et des transports publics, à favoriser des méthodes de production plus propres et plus efficaces et à privilégier les sources d'énergie renouvelables ou de substitution. Certains pays ont pris des mesures visant directement à éliminer progressivement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Quelques États, dont la Thaïlande et la Nouvelle-Zélande, prennent des mesures pour accroître ou protéger la capacité d'absorption de leurs forêts.

42. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les gouvernements accordent la priorité à la remise en état et à la modernisation des centrales électriques, ainsi qu'à la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Plusieurs pays encouragent l'utilisation de combustibles propres et la conduite d'études relatives à l'impact sur l'environnement sont généralement exigées pour la production d'énergie et les systèmes de transport. Presque la moitié des pays ont fixé des objectifs pour l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

43. Dans les pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord, un train complet de mesures est appliqué pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître le rendement énergétique, dont notamment la définition d'objectifs en ce qui concerne l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et la réduction des émissions. Selon les études de pays, des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne les émissions de SO_x et de NO_x ; toutefois, dans plusieurs pays, des mesures supplémentaires seront nécessaires pour atteindre les objectifs concernant les émissions de CO_2 . Les accords volontaires, les instruments économiques, les codes de construction, les sources d'énergie de substitution et les normes relatives aux nouveaux véhicules sont souvent utilisés pour accroître le rendement énergétique. Le niveau des capacités techniques et de participation des principaux groupes est très élevé.

44. Les pays à économie en transition commencent à s'attaquer à leurs graves problèmes de pollution atmosphérique, dus essentiellement aux centrales thermiques et à l'industrie lourde. La réduction généralisée des niveaux des émissions et de la consommation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone est largement due à la récession économique. Des initiatives sont prises et mises en oeuvre. Certains pays de la région ont, par exemple, institué des impôts sur l'énergie. Toutefois, on ne pourra vraisemblablement obtenir qu'à long terme des résultats satisfaisants en matière de lutte contre la pollution et d'amélioration du rendement énergétique.

45. De nombreux pays de toutes les régions ont exprimé la nécessité de conclure des accords régionaux et sous-régionaux pour lutter contre les problèmes liés à la pollution atmosphérique transfrontière. Il est également apparu que malgré l'attention accordée pratiquement partout aux émissions dues aux transports, les mesures concrètes font largement défaut.

2. Les terres et les écosystèmes

a) Gestion intégrée des terres

46. Une approche globale concernant les ressources en terres fait partie intégrante de la réalisation du développement durable et devrait servir de cadre général aux débats relatifs aux problèmes plus spécifiques de planification et de gestion des terres ou liés à celles-ci. Toutefois, les progrès réalisés dans ce domaine semblent modestes, surtout eu égard à son intérêt universel.

47. En Afrique, quelques pays s'attachent à renforcer les connaissances scientifiques et les systèmes d'information sur les ressources en terres en tant que préalable à une planification intégrée. Cependant, l'exécution est limitée faute de moyens de financement suffisants depuis la CNUED. Hormis quelques exceptions, aucune mesure concrète importante en matière de gestion intégrée des terres n'a été signalée ni en Amérique latine et dans les Caraïbes, ni en Asie et dans le Pacifique. On a pris note dans les deux régions de la nécessité de trouver des solutions aux questions liées au zonage et à l'extension anarchique des zones péri-urbaines. Dans les petits États insulaires en développement, il existe une forte corrélation entre la gestion intégrée des terres et la gestion des zones côtières. Les graves conflits fonciers et la dégradation des terres y sont courants. Presque partout, l'accent est mis sur le rôle des collectivités locales dans ce domaine.

48. Les processus de planification intégrée de l'occupation des sols sont mieux établis dans de nombreux pays développés. Un système hiérarchisé définit la politique nationale et le cadre législatif, la planification de l'utilisation des terres étant décentralisée au niveau local ou régional. Dans les programmes, priorité est accordée notamment à la protection des terres de caractère spécial ou fragile, à la remise en état des terres et à la satisfaction durable des demandes croissantes de terres.

49. Dans les pays à économie en transition, les bases d'un système moderne de planification et de gestion des terres sont actuellement mises en place. Les pays prennent des dispositions pour établir un cadastre et des systèmes de planification, remettre en état les terres dégradées par l'exploitation minière, l'agriculture et l'acidification, et gérer les sols, les forêts et les zones protégées.

b) Déserts et sécheresse

50. La désertification et la sécheresse sont étroitement liées à la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la dégradation des sols, surtout en Afrique. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a suscité une réaction initiale au niveau national, qui s'est notamment traduite par l'élaboration de plans d'action, mais il reste beaucoup à faire. Les informations fiables, en particulier sur les tendances, font généralement défaut et on ne dispose de résultats concrets que dans quelques pays. Il ressort en fait des études de pays qu'aucun pays ayant des problèmes graves de dégradation des terres n'a encore pu les maîtriser. Les principaux obstacles sont le manque de personnel qualifié (en particulier sur le terrain), d'informations, de réseaux de contrôle et de moyens de financement.

51. Le ralentissement qu'a eu cette question dans les études de pays en traduit le caractère généralisé et hautement prioritaire pour l'Afrique. La désertification est aggravée par le ramassage du bois de feu, le surpâturage et les pratiques déplorables en matière d'occupation des sols. La majorité des pays a, rapidement, ratifié la Convention et élaboré des plans d'action. La plupart ont appliqué certaines mesures, notamment dans les domaines de la mise en valeur et de la préservation des ressources, de la sensibilisation de l'opinion publique, de l'approvisionnement de la collectivité nationale en énergie, de la création d'emplois parallèles et de l'utilisation des connaissances locales.

52. En Asie et dans le Pacifique, la gestion des terres arides est une importante question qui touche certaines zones dans quelques pays. La sécheresse et la dégradation des terres dues aux aléas climatiques, au surpâturage et aux pratiques agricoles déplorables sont plus couramment affectées que la désertification réelle. Les mesures prises au niveau tant régional que national ont porté sur l'élaboration de plans d'action concernant la lutte contre la désertification, la prévision et la prévention de la sécheresse, la restauration des terres ayant souffert du surpâturage ou de l'érosion, la fixation des dunes de sable, le boisement et la mise en valeur des ressources en eau.

53. La désertification et la sécheresse préoccupent également plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes, car elles résultent surtout de l'érosion des sols, de la collecte du bois de feu et du surpâturage. La majorité des pays ayant fourni des informations ont élaboré ou sont en train d'élaborer des plans d'action sur la désertification, les efforts de mise en oeuvre portant essentiellement sur les programmes d'alerte rapide, la planification préalable à la prévention des catastrophes, le reboisement, la conservation des sols et la sensibilisation du public.

54. Dans les pays à économie en transition, la sécheresse a eu des conséquences négatives pour la production agricole. Dans les autres parties de l'Europe, la désertification semble faire problème essentiellement dans la région de la Méditerranée et, en Amérique du Nord, dans les plaines centrales et le long de la côte occidentale, où les programmes de conservation des sols et de diversification économique en milieu rural sont particulièrement judicieux. Nombre de ces pays affirment qu'ils appuient la Convention et qu'ils fournissent une assistance bilatérale à sa mise en oeuvre.

c) Les montagnes

55. Les montagnes constituent un environnement fragile qui supporte plus ou moins les établissements humains et l'exploitation des terres. Le développement durable y est fondé sur une stratégie intégrée de prévention des catastrophes, de conservation et de protection des ressources, d'utilisation de pratiques appropriées en matière d'utilisation des sols et de développement social des populations isolées. En conséquence, les pays ont également parlé de mise en valeur des régions montagneuses dans les autres chapitres, notamment et surtout lorsqu'ils rendent compte des progrès accomplis dans les domaines de la gestion des terres, de l'agriculture et des forêts.

56. Si le développement durable des montagnes ne constitue une priorité absolue que pour quelques pays africains, plusieurs ont toutefois pris des mesures pour protéger la diversité biologique, améliorer les pratiques en matière d'utilisation des terres agricoles, et gérer les ressources en eau dans les régions montagneuses. L'absence d'enquêtes et de plans constitue un obstacle majeur. La situation est identique en Asie et dans le Pacifique, où les efforts portent sur l'élaboration de stratégies, la protection des bassins versants, l'écotourisme et la préservation des forêts.

57. Tous les pays d'Amérique latine ayant fourni des informations voient dans le développement durable des montagnes l'une de leurs premières priorités. Face au risque élevé de catastrophes naturelles, d'érosion des sols et de destruction des forêts, on s'emploie à appliquer des plans de mise en valeur des bassins versants axés sur l'agriculture durable et les programmes sociaux. La remise de créances en échange d'actions écologiques constitue une forme importante d'intervention.

58. Les pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord appliquent des stratégies tendant à établir un équilibre entre l'utilisation des montagnes comme parcs, la conservation des écosystèmes, la foresterie, le pâturage et le tourisme. Dans les pays alpins, l'exploitation intensive des terres, en particulier à des fins touristiques, est aujourd'hui contrôlée afin de protéger un environnement fragile, et les pays coopèrent efficacement dans le cadre de la Convention européenne sur la protection des Alpes.

d) Agriculture et développement rural

59. L'agriculture contribue à la santé économique et à l'équilibre social de la plupart des pays, malgré la diminution généralisée de la surface cultivable par habitant. Dans les pays en développement, l'accent est largement mis sur la sécurité alimentaire et l'accroissement de la productivité. Le rôle économique de l'agriculture a certes relativement perdu de l'ampleur dans les pays développés, mais il demeure important. Les progrès sont manifestes dans toutes les régions, même si les pays n'arrivent pas toujours à concilier les objectifs de développement durable que sont l'augmentation de la production agricole et la protection de l'environnement. On s'accorde généralement à reconnaître qu'il faut réduire la quantité de produits chimiques qui pénètrent dans les sols et adopter une lutte intégrée contre les parasites : en fait, dans certains pays, les engrais sont désormais beaucoup moins utilisés. Dans ce domaine, on voit toutefois plus énoncer des politiques que les mettre effectivement en oeuvre.

60. Les initiatives prises récemment en Afrique ont généralement porté sur la remise en état des terres, l'utilisation de ressources végétales et animales de meilleure qualité et la mise en valeur des ressources en eau. La superficie des terres cultivées et l'utilisation d'engrais ont souvent légèrement augmenté dans la région. Face à l'accroissement de la population, à la faiblesse du cours des cultures d'exportation et à la dégradation des terres, c'est une tâche redoutable que de réaliser les objectifs de durabilité. D'une manière générale en Amérique latine et dans les Caraïbes, la superficie des terres cultivées a récemment augmenté et les programmes portent essentiellement sur le développement rural, la réforme foncière et la sécurité alimentaire. Il est

d'autre part visible que la communication entre les pouvoirs publics, les agriculteurs et les communautés rurales a été renforcée.

61. Dans la majorité des pays en développement d'Asie et du Pacifique, l'agriculture constitue un très important secteur économique. Les efforts visent communément à accroître l'efficacité et la productivité de manière durable, une utilisation plus judicieuse des pesticides et des engrais, la protection des sols et de l'eau et le recyclage des déchets animaux étant certains des moyens préconisés pour protéger l'environnement. La recherche agricole a permis de réaliser les objectifs d'Action 21 dans plusieurs pays.

62. Dans les pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord, la législation et les politiques sont généralement conformes aux exigences de la durabilité et visent à accroître durablement la productivité agricole de façon à réduire l'impact de la production sur l'environnement, à protéger les secteurs ruraux sains et à préserver les conditions propices à la production à long terme. Les méthodes de production sont souvent réglementées. Le lien entre la protection de l'eau et l'agriculture durable est clairement reconnu, et ce généralement grâce à une collaboration étroite entre les ministères de l'agriculture et de l'environnement, les agriculteurs et les communautés locales. Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne l'adoption de bonnes pratiques en matière d'utilisation des terres, la diminution du recours aux engrais et pesticides, la lutte contre la pollution due à l'élevage et l'introduction de l'agriculture "écologique".

63. Les pays à économie en transition enregistrent un changement radical : ils passent actuellement des systèmes d'exploitation agricole intensive à grande échelle à celui des exploitations privées. Dans de nombreux pays de cette région, les sols ont été dégradés, mais on s'est récemment efforcé de régénérer les terres, réduire l'utilisation de pesticides et d'engrais et accroître la sécurité alimentaire.

e) Les forêts

64. Dans toutes les régions, la gestion durable des forêts est une question d'importance nationale. La dégradation des forêts, leur conservation et leurs utilisations multiples, ainsi que la nécessité d'une plus grande participation communautaire à la prise de décisions, sont des problèmes qui se posent partout. Le fait que la CNUED ait accepté une série de principes relatifs au développement durable des forêts a eu un effet catalyseur sur la coopération et l'assistance internationales. Presque tous les pays ont fourni beaucoup d'informations sur cette question, et il est clair que l'idée qu'on se fait de la gestion des forêts, ainsi qu'un certain nombre de mesures qui en découlent, ont considérablement évolué depuis 1992. Au niveau régional, l'élaboration de critères et d'indicateurs facilitant une exploitation forestière durable a sensiblement progressé.

65. En Afrique, le déboisement résulte généralement de la collecte du bois de feu, de l'extension des terres agricoles, de la production du charbon de bois et de l'abattage des arbres. La plupart des pays souhaitent s'attaquer au problème du déboisement en apportant des améliorations aux inventaires et à la gestion. Quelques pays ont augmenté les effectifs de leur personnel forestier, encore que

ceux-ci restent généralement insuffisants, en particulier sur le terrain. Dans cette région, des progrès ont été accomplis çà et là en matière de gestion et de conservation des forêts, d'amélioration des moyens de lutte contre les incendies, d'efficacité industrielle et d'augmentation des taux de reboisement. Malgré le déboisement généralisé, quelques pays ont réussi à accroître la superficie de leurs forêts.

66. En Asie et dans le Pacifique, les forêts constituent une très importante ressource socio-économique. Des efforts de plus en plus intenses sont déployés pour protéger les forêts, bien que l'ampleur de leur destruction ou dégradation reste alarmante dans quelques pays. Les forêts sont mieux préservées grâce à des législations et politiques mieux conçues, à une amélioration du contrôle et de l'évaluation, à des accords et plans de gestion des forêts, à des codes de pratiques forestières, et au boisement ou aux mesures de protection. Des programmes spéciaux, dont la mise en oeuvre profite à tous, visent à accroître la participation des communautés locales. De nombreux pays ont adopté les principes relatifs aux forêts de la CNUED et contribuent aux initiatives de suivi.

67. La lutte contre le déboisement est une priorité absolue en Amérique latine et dans les Caraïbes. La plupart des pays ont renforcé leurs programmes forestiers en y intégrant récemment des plans de gestion, des services améliorés de vulgarisation forestière, ainsi que des programmes de formation du personnel forestier et de reboisement. Quelques pays de la région ont enregistré un taux de reboisement supérieur au taux de déboisement ou établi un équilibre entre l'exploitation des forêts et leur protection.

68. La dégradation des forêts constitue un grave problème dans les pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord, dont la plupart indiquent qu'ils ont adopté des mesures tendant à assurer la durabilité et un processus décisionnel participatif. La superficie des forêts (et en premier lieu le boisement de terres agricoles), ainsi que la production du bois et de ses dérivés, augmentent dans la majorité des pays. Le Danemark, par exemple, s'est fixé pour objectif de doubler la superficie de ses forêts claires dans le laps de temps nécessaire à la croissance de jeunes plants. Un nombre croissant de pays exigent que leurs importations de bois proviennent de forêts gérées rationnellement.

69. Les pays à économie en transition se caractérisent par une augmentation de la superficie des forêts, mais un ralentissement de la production. Le problème principal réside dans la mauvaise qualité des ressources forestières, due essentiellement aux émissions industrielles. Pour y faire face, ces pays adoptent des textes législatifs et des initiatives en matière de politiques et de programmes, mais ils sont confrontés à de graves difficultés financières.

3. Les ressources en eau douce

70. Les pays sont conscients du rôle primordial que jouent les ressources en eau douce pour le développement économique et social futur. On s'emploie à élaborer des stratégies relatives aux ressources en eau douce, des plans relatifs à la mise en valeur des bassins, et des études sur la demande. Cependant, les connaissances en matière de ressources en eau, en particulier des eaux souterraines, semblent de nature à freiner les initiatives; et les efforts

visant à assurer la durabilité, y compris l'utilisation intégrée et efficace des ressources, et une qualité fiable de l'eau n'ont généralement pas abouti. On semble accorder une attention insuffisante au lien existant entre l'eau et l'assainissement et, plus généralement, entre l'eau et la pollution. Dans l'ensemble, les responsabilités semblent fragmentées au niveau ministériel, ce qui rend extrêmement difficile une gestion intégrée de l'eau.

71. En Afrique, les politiques portent sur l'évaluation des ressources en eau, la gestion et la mise en valeur intégrées des bassins versants, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, le développement agricole et la protection des ressources en eau. Plusieurs pays viennent de créer des commissions transfrontières de l'eau, et certains recourent à des stimulants économiques pour en encourager la conservation. En Asie et dans le Pacifique, certains pays connaissent des problèmes dus à la forte demande d'eau, à la pollution et aux pertes accidentelles. Pour mieux préserver les ressources en eau et en assurer une utilisation rationnelle, les pays élaborent des plans et stratégies nationaux, définissent des directives et des normes et conçoivent d'importants projets structurels. Cependant, dans une large mesure, seuls les pays développés de la région ont assumé la gestion intégrée, la conservation et l'utilisation rationnelle de l'eau. Dans quelques pays d'Amérique latine et des Caraïbes, des progrès ont été accomplis dans la réalisation d'études nationales sur l'eau et l'élaboration de directives concernant l'utilisation de l'eau, ainsi que dans la mise en oeuvre de systèmes améliorés d'approvisionnement en eau. Cependant, certains problèmes liés à la pollution domestique, industrielle et agricole et à leurs effets négatifs sur la qualité de l'eau ne sont pas encore résolus. La question de l'accès équitable aux systèmes d'approvisionnement en eau, que ce soit par des services publics ou privés, est également une source de préoccupation.

72. Dans les pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord, les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont dans l'ensemble satisfaisants; ces pays évoluent généralement vers une utilisation intégrée et rationnelle de l'eau en ayant recours par exemple aux droits d'usage, à la gestion intégrée des bassins (y compris les bassins transfrontières) et à la création de zones protégées. La pollution des eaux de surface et des eaux souterraines due à l'agriculture demeure l'un des plus graves problèmes pour la durabilité. Grâce aux investissements extérieurs, la plupart des pays à économie en transition s'emploient à lutter contre la pollution de l'eau en traitant les eaux usées. La consommation de l'eau a généralement baissé, essentiellement suite au ralentissement de l'activité économique. Les pays s'efforcent d'honorer leurs obligations au titre des accords sur les eaux transfrontières.

4. Océans, mers et zones côtières

73. Les pays coopèrent aux niveaux international et régional en vue de mieux protéger et utiliser plus rationnellement les ressources maritimes et côtières, notamment en ratifiant les conventions internationales et les accords sur les mers régionales. Toutefois, les stocks de poissons continuent de diminuer dans la plupart des régions. Les États ont largement adopté le principe de la prévention en ce qui concerne les zones côtières et traitent désormais un volume plus considérable des eaux usées. Cependant, les conflits relatifs à

l'utilisation des ressources et à la dégradation de celles-ci persistent en raison de l'accroissement des populations côtières et des exigences du développement.

74. Si en Afrique on élabore des plans de gestion des océans ou des côtes, il n'en demeure pas moins que l'érosion et la pollution côtières, le développement urbain et le manque de coordination freinent tout progrès notable. En Asie et dans le Pacifique, les organismes régionaux jouent un rôle important en favorisant la planification intégrée. Les pays appliquent des plans de gestion des côtes, assurent la protection des zones maritimes et améliorent la gestion des pêches. Quelques-uns prennent des mesures visant à protéger ou à reboiser les mangroves. Néanmoins, les déversements d'hydrocarbures, la pêche excessive, la pollution et l'élévation potentielle du niveau de la mer constituent de graves problèmes pour de nombreux pays. Les petits États insulaires en développement connaissent nombre de ces problèmes et concentrent leur attention sur les stratégies propres à assurer un tourisme écologiquement durable.

75. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes appliquent généralement des plans nationaux de gestion intégrée des côtes et des océans. Les prises de poissons augmentent dans la région mais il est difficile à la plupart des pays de se conformer aux conventions internationales. Dans les pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord, la gestion intégrée, fondée sur une surveillance et un contrôle appropriés, est généralement assurée de façon satisfaisante. Des progrès sont actuellement réalisés en ce qui concerne le traitement des eaux usées, les décharges côtières et la réduction du volume des rejets de phosphate et de nitrate. Dans les pays à économie en transition, la principale préoccupation semble être la réduction progressive des prises de poissons.

5. La diversité biologique et les biotechnologies

76. La Convention sur la diversité biologique a eu un large écho au niveau national dans toutes les régions, bien qu'il soit trop tôt pour en attendre des résultats notables. Il est évidemment très difficile à de nombreux pays de concilier les impératifs de la diversité biologique avec les priorités plus immédiates en matière de développement; en conséquence, les écosystèmes continuent de se dégrader à un rythme alarmant. Les pertes sont essentiellement dues à la destruction de l'habitat et à la surexploitation des espèces, la pollution et l'introduction d'espèces exotiques étant des causes secondaires. Une réaction plus efficace exige avant tout une coopération plus étroite entre les organismes publics, la communauté internationale et les ONG, un meilleur équilibre entre l'utilisation des ressources et leur protection et un engagement financier accru. Relativement peu d'informations ont été fournies concernant les biotechnologies. Dans l'ensemble, peu de pays ont pu établir un équilibre entre les mesures visant à encourager la recherche-développement, d'une part, et celles visant à apaiser les préoccupations des populations concernant des effets négatifs potentiels sur l'environnement et la santé, d'autre part.

77. En Afrique tout comme en Amérique latine et dans les Caraïbes, des améliorations sont apportées à la législation, des évaluations et stratégies nationales sont en cours d'élaboration. Plusieurs pays renforcent les zones protégées et établissent des banques génétiques, en particulier pour les zones forestières. Dans certains pays, les pouvoirs publics coopèrent effectivement

avec les universités et les établissements de recherche en matière de recherche sur la diversité biologique. On se préoccupe de plus en plus de l'incidence des droits de propriété intellectuelle sur la diversité biologique ainsi que sur l'accès aux technologies connexes et leur transfert. En Asie et dans le Pacifique, les graves menaces contre la préservation intégrale de la riche diversité biologique de la région suscitent une inquiétude générale. Les pays établissent des stratégies et des études de base, protègent les zones terrestres et maritimes, assurent la protection et la reproduction des espèces menacées d'extinction et préservent les ressources génétiques. Certains pays essaient de protéger un réseau de zones représentatives de la diversité de leur écosystème. Dans d'autres, des conseils consultatifs et des campagnes de sensibilisation ont permis de mobiliser les forces nécessaires.

78. Il existe une longue tradition de conservation in situ et ex situ d'espèces et de zones protégées dans les pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord. La plupart des pays ont récemment élaboré des stratégies sur la diversité biologique, généralement avec une large participation des parties intéressées. Une grande place est accordée à l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies sectorielles et les plans de gestion, notamment dans le domaine forestier. Dans la plupart des pays à économie en transition, la protection de la diversité biologique exige des investissements considérables à long terme en vue de régénérer les sols et les ressources connexes. Ce processus a commencé par l'élaboration de lois et de stratégies, des activités de suivi et l'amélioration des systèmes de zones protégées.

79. En Afrique, on travaille relativement peu sur les biotechnologies, sauf dans le domaine agricole. La plupart des projets relatifs aux biotechnologies signalés dans les études de pays d'Amérique latine et des Caraïbes portent également sur l'agriculture. En Asie et dans le Pacifique, la recherche-développement sur les biotechnologies et leurs applications semblent se concentrer dans quelques pays et sont essentiellement orientées vers l'agriculture, la santé et l'environnement. Dans la plupart des pays ayant des programmes relatifs aux biotechnologies, des directives ou des lois sur la sécurité biologique existent déjà ou sont en cours d'élaboration. Certains pays comptent sur la participation d'un large éventail de parties intéressées, alors que d'autres limitent cette participation aux instituts de recherche, aux universités et aux groupes industriels. La plupart des pays tiennent compte des méthodes et des connaissances traditionnelles des populations autochtones.

80. Dans les pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord, la mise au point de biotechnologies par les organismes publics et le secteur privé est largement réglementée, pour des raisons de sécurité. Les instruments les plus fréquemment utilisés à cet effet sont la législation, les commissions et organismes consultatifs, l'évaluation des risques et l'échange d'informations. De nombreux pays disposent de capacités considérables en matière de recherche, les projets intéressant le plus souvent l'agriculture et la gestion des déchets.

F. Réduction des risques associés aux déchets et aux substances dangereuses

81. La gestion des déchets solides et des eaux usées, celle des substances chimiques toxiques et celle des déchets dangereux et des déchets radioactifs

sont étroitement liées. C'est un domaine dans lequel les progrès accomplis au cours des cinq dernières années sont tangibles, même s'ils ne sont pas toujours mesurables. Pratiquement tous les pays ont reconnu l'importance d'une bonne gestion des déchets et des substances dangereuses, et la plupart d'entre eux ont tout au moins prévu des actions concertées s'ils ne les ont pas déjà mises en oeuvre. Les obstacles sont en général liés à des problèmes d'aménagement urbain et d'aménagement intégré des terres, ainsi qu'aux coûts. Toutefois, en particulier dans le cas des déchets dangereux, il se peut tout simplement que les techniques appropriées de stockage fassent encore défaut.

82. Le public est fortement sensibilisé à ces problèmes en raison des incidences sur la santé humaine et l'environnement. Les gouvernements, les entreprises et les organisations non gouvernementales s'efforcent d'adopter des stratégies préventives privilégiant la réduction au minimum des déchets, des procédés de production plus propres et des évaluations coordonnées des substances chimiques. La recherche de techniques sûres de gestion et de stockage est une préoccupation de premier plan dans le domaine des déchets radioactifs. Néanmoins, la production d'ordures ménagères et de déchets industriels continue à augmenter tant en volume que par habitant dans toutes les régions. En outre, les pays en développement ont encore à assumer les coûts élevés de la mise en place d'installations modernes de collecte et de traitement des déchets.

83. Dans l'ensemble, la capacité technique de gestion des déchets dans les pays africains est faible, mais quelques pays s'efforcent déjà de limiter l'utilisation des intrants chimiques agricoles et de mettre au point des systèmes d'information concernant les déchets dangereux. En outre, dans un petit nombre de pays, certaines municipalités ont entrepris des projets pilotes de traitement des déchets solides et des eaux usées et encouragent le recyclage.

84. En Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'action est axée sur les nouveaux systèmes de gestion des déchets. Des directives concernant la manutention, l'établissement de meilleurs inventaires et la mise en oeuvre de meilleurs procédés de traitement constituent les stratégies préventives typiques en ce qui concerne la gestion des déchets dangereux; pour les déchets solides, on applique des stratégies de réduction du volume et des méthodes de traitement plus rationnelles, assorties dans quelques pays d'objectifs précis en matière de réduction. Dans le cas des substances chimiques toxiques, une meilleure législation, une évaluation plus attentive des risques, le contrôle de l'utilisation des intrants chimiques agricoles et l'application de programmes laissés à l'initiative des industries sont les moyens de lutte utilisés.

85. Les pays développés ont recours à des instruments économiques pour traiter les problèmes liés à la gestion des déchets solides. Mais un grand nombre de pays en développement n'ont ni la capacité industrielle et technique, ni les ressources nécessaires pour évaluer les risques comme il convient, améliorer sensiblement la collecte et le traitement, et mettre en place des systèmes complets de gestion des déchets. Dans plusieurs pays, par exemple, la plupart des déchets solides sont déposés dans des décharges contrôlées, mais des quantités considérables de déchets sont par ailleurs déversées au hasard à

l'intérieur et autour des zones urbaines. En outre, des installations adéquates d'assainissement font défaut dans de nombreux pays en développement.

86. Dans les pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord, il est en général admis que ceux qui produisent les déchets (qu'il s'agisse de communautés ou d'industries) doivent assumer l'entière responsabilité de garantir la sécurité publique. Les programmes tendent à privilégier la prévention et recommandent à cette fin l'utilisation de techniques et substances de remplacement, ainsi que la réduction au minimum, la réutilisation et le recyclage des déchets. Un petit nombre de pays signalent que le volume des déchets solides produits tend à diminuer. La gestion des déchets dangereux et radioactifs et celle des déchets solides et des eaux usées constituent des priorités pour les pays en transition. L'accumulation des déchets dangereux non éliminés dans un délai convenable représente un grave danger pour la santé humaine et l'environnement. Les besoins nationaux sont en général connus, mais la mise en application a été grandement freinée par l'insuffisance des capacités institutionnelles et techniques, le manque de ressources budgétaires, et la présence d'installations et de matériel périmés. Toutefois, quelques progrès sont en cours, par exemple grâce à des programmes de gestion des déchets qui comprennent le traitement des déchets dangereux, une législation sur le conditionnement et des incitations économiques visant à réduire au minimum la production de déchets. Certains pays, comme la Finlande, ont adopté une nouvelle législation relative aux déchets fondée sur les recherches les plus récentes au niveau mondial.

G. Rôle des grands groupes

87. À la CNUED, il a été généralement reconnu que la réalisation du développement durable nécessitait un engagement et une participation réels de tous les secteurs sociaux au processus de prise de décisions. Cette approche participative, qui souligne la transparence et le partage des responsabilités, a été largement acceptée en principe. Pour quelques pays, il a été assez facile de mobiliser effectivement les grands groupes. Pour d'autres, cette approche supposait une transformation radicale du processus jusque-là centralisé de prise de décisions, et le changement a été moins rapide.

88. Néanmoins, le rôle des grands groupes dans la réalisation du développement durable s'est affirmé dans toutes les régions. Cette contribution se manifeste au niveau des collectivités par le biais d'initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21; à l'échelon national, par les conseils fournis au sujet des plans d'action et des stratégies; et à l'échelon mondial, par la participation de ces groupes à des conférences internationales. Les gouvernements travaillent plus étroitement avec tous les groupes à la solution des problèmes de développement durable, ainsi qu'à la mise au point et à l'application des politiques. Jusqu'à présent, la concertation a été surtout poussée avec les organisations non gouvernementales, les entreprises et les collectivités locales. En outre, de très nombreuses initiatives visent à accroître la participation des femmes et des jeunes.

89. Les mesures propres à garantir la parité entre les sexes sont dans toutes les régions au premier plan des préoccupations. Dans de nombreux pays, des bureaux nationaux de la femme ont été créés, et des représentantes des groupes de femmes font partie des organes nationaux de développement durable. Les

problèmes des écarts de salaires et de la sous-représentation dans des domaines clefs continuent toutefois à se poser dans la plupart des pays. Plusieurs ont créé des organes nationaux de la jeunesse ou organisé des forums de la jeunesse pour améliorer la concertation et l'exécution des programmes. Ceux-ci sont en général axés sur la formation des animateurs, l'emploi, et notamment la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, la formation à la défense de l'environnement et la participation communautaire. Les jeunes participent souvent à des projets de conservation de l'environnement et de recyclage. L'autodétermination et l'autonomisation des populations autochtones sont renforcées dans quelques pays grâce à des organismes spécialisés, et on constate des progrès sur divers points (consultations, autonomie et accès aux ressources naturelles et aux marchés).

90. Les organisations non gouvernementales jouent un rôle important dans la sensibilisation et la mobilisation de la population aux niveaux local, national et international. Leur interaction avec les gouvernements est jugée utile, et elles font souvent partie des organes nationaux et des délégations internationales qui s'occupent du développement durable. De nombreux organismes gouvernementaux ont créé des partenariats avec des organisations non gouvernementales pour mettre en oeuvre des projets axés sur la notion de durabilité. Dans toutes les régions, les pays encouragent le développement durable au niveau des collectivités en renforçant le rôle des administrations locales dans la planification et la mise en valeur de l'environnement, des ressources naturelles et de l'infrastructure. Des communautés de pays aussi divers que l'Afrique du Sud, la Chine, l'Inde, la Pologne, l'Uruguay, le Mexique et l'Allemagne prennent des initiatives à l'appui d'Action 21. En Finlande, par exemple, 88 communautés représentant la moitié de la population exécutent des initiatives locales à l'appui d'Action 21.

91. Plusieurs pays ont instauré une concertation tripartite entre syndicats, gouvernements et entreprises pour débattre des conditions sur le lieu de travail, de la formation, des services sociaux et de la protection de l'environnement. Les syndicats ouvriers et leurs membres contribuent souvent au développement durable en siégeant dans des conseils consultatifs et dans des comités chargés de la salubrité et de la sécurité des lieux de travail. Le secteur privé intègre de plus en plus la dimension du développement durable à ses activités. Des représentants du monde des affaires siègent souvent dans les organes nationaux spécialisés dans le développement durable. Les écoindustries et leurs associations sont en train de se développer du fait de la priorité accordée à une utilisation rentable des matières premières, à la réduction des déchets et au recyclage. Certains secteurs, surtout l'industrie chimique, ont de leur propre initiative lancé des programmes ayant pour objet d'évaluer et d'améliorer le comportement écologique de leurs procédés et produits. Quelques entreprises, surtout en Europe et en Amérique du Nord, ont adopté pour leur propre compte des instruments de gestion du développement durable, tels que l'analyse du cycle d'évolution et les écobilans.

92. Dans de nombreux pays, les associations d'exploitants agricoles sont bien placées pour influencer sur le développement durable aux niveaux local et national. Le gouvernement et les groupements d'exploitants coopèrent pour promouvoir l'adoption de pratiques agricoles durables. L'intégration de la science au processus de prise de décisions concernant le développement durable n'est

évident que dans les pays développés. En effet, les scientifiques participent à la mise au point des politiques nationales; les principes de la durabilité sont intégrés à la politique scientifique; et des efforts sont déployés pour diffuser ces connaissances scientifiques auprès du grand public. Dans les pays en développement, le lien entre science et processus de prise de décisions est moins étroit. Toutefois, quelques pays ont lancé des programmes de diffusion des connaissances scientifiques et élaborent des stratégies scientifiques et technologiques nationales.

H. Moyens d'exécution

93. Des moyens d'exécution adéquats sont essentiels pour la bonne mise en oeuvre d'Action 21. Les partenariats, la collaboration, une vision holistique et des relations intersectorielles seront indispensables pour relever les défis socio-économiques et écologiques. À l'heure actuelle, les mécanismes en place ne sont pas suffisants pour frayer rapidement les voies d'un développement durable, surtout dans les pays en développement. Le fossé qui se creuse de plus en plus entre pays riches et pays les moins avancés est particulièrement inquiétant.

94. Les ressources financières sont très insuffisantes et les bienfaits du transfert de technologie encore limités. Une prise de conscience générale s'est amorcée, mais la capacité technique et institutionnelle et l'accès à des informations sérieuses sont encore rien moins que satisfaisants. Des progrès considérables ont été effectués en ce qui concerne les arrangements institutionnels et instruments juridiques internationaux, mais de nombreux pays se heurtent à des difficultés au niveau de l'exécution.

1. Financement du développement durable

95. Les gouvernements ont répondu à l'appel d'Action 21 en augmentant les fonds affectés à la réforme économique, ainsi qu'aux priorités sociales et écologiques. De nouveaux fonds d'assistance au développement durable sont apparus dans les années 90, mais ils ne suffisent pas dans la plupart des pays pour répondre aux prescriptions d'Action 21. L'assistance octroyée par les pays développés a peut-être augmenté, mais la plupart d'entre eux ne tiennent pas les engagements qu'ils ont souscrits à la CNUED. Les pays tant développés qu'en développement appellent à redoubler d'efforts pour définir et mettre en oeuvre des solutions de rechange aux mécanismes financiers classiques.

96. Les pays africains éprouvent de grandes difficultés pour trouver les ressources financières nécessaires au développement durable, ce qui rend le financement extérieur essentiel. Les priorités budgétaires sont axées sur la lutte contre la pauvreté, notamment les soins de santé de base et l'éducation. Les pays de la région de l'Asie et du Pacifique signalent en général une amélioration de leur situation budgétaire et une réduction de leur déficit, tandis que certains d'entre eux se heurtent encore à de graves problèmes économiques. Les pays utilisent des instruments économiques et des comptes de ressources naturelles pour augmenter leurs recettes et fixer des prix équitables. Ces recettes additionnelles servent souvent à créer des fonds spéciaux de l'environnement. Des mesures supplémentaires sont encore

nécessaires pour atténuer les répercussions négatives de subventions antiécologiques.

97. La plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont reçu un nouveau financement extérieur depuis la CNUED. Mais ces pays sont découragés par la rareté des fonds disponibles pour l'exécution des projets. Plusieurs d'entre eux ont adopté de nouveaux instruments économiques et éliminé les subventions antiécologiques. D'autres ont bénéficié de conversions de dettes en écocréances. Les pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord axent leur action sur l'assistance au développement et sur l'adoption de nouveaux instruments économiques. De nombreux pays ont augmenté leur aide au développement, surtout à des fins multilatérales, et en particulier dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, de la conduite des affaires publiques, de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. Beaucoup d'entre eux ont participé à des programmes d'allégement de la dette. Toutefois, rares sont ceux qui ont atteint les objectifs fixés en matière d'APD à la CNUED. Sur le plan intérieur, les pays ont de plus en plus recours à des taxes et incitations diverses pour prendre davantage en compte les coûts de protection de l'environnement, mais ils n'en sont encore qu'au premier stade de l'étude des subventions anti-écologiques.

98. Les budgets de la protection de l'environnement ont en général augmenté dans les pays en transition, surtout au début de la période de transition. Les recettes provenant des redevances et des licences servent à reconstituer les fonds de protection de l'environnement. Les dépenses y afférentes sont surtout affectées à la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air et à la gestion des déchets. Le problème de la responsabilité légale des dommages déjà causés à l'environnement est difficile à résoudre et décourage de nouveaux investissements. Quelques pays ont bénéficié de conversions de dettes en écocréances.

2. Transfert de technologie

99. Dans les pays développés, on fait de plus en plus de place à la mise au point et à l'utilisation de techniques écologiquement rationnelles, ainsi qu'au transfert de ces techniques aux pays en développement et aux pays à économie en transition. Malgré cela, les pays en développement estiment que leur accès à ces techniques est totalement insatisfaisant.

100. En Afrique, la plupart des pays ne profitent guère du transfert de technologie. Des centres nationaux de technologie ont été créés dans quatre des pays africains qui ont communiqué des rapports, et plusieurs autres sont en train d'évaluer leurs besoins en matière de technologie. Le transfert de technologie s'effectue dans la région de l'Asie et du Pacifique dans le cadre d'initiatives bilatérales et multilatérales. Divers mécanismes sont utilisés pour encourager l'adoption de techniques à haut rendement et moins polluantes, notamment des incitations fiscales, la mise en place d'institutions, la formation et les partenariats. Toutefois, dans toutes les régions, les pays en développement estiment que l'accès aux informations sur les écotecnologies (surtout sur les sources et les évaluations) devrait être renforcé. Par ailleurs, ces pays sont préoccupés par le coût élevé de l'acquisition des technologies.

101. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la collaboration en matière de formation, de diffusion de l'information et de mise en commun des données d'expérience s'est généralisée. L'introduction de nouvelles technologies est manifeste dans l'industrie pétrolière et dans le remplacement des CFC. La plupart des pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord ont créé des centres d'écotechnologies. Les gouvernements forgent des partenariats avec le secteur privé pour encourager l'utilisation de ces technologies sur les marchés tant intérieurs qu'étrangers. La plupart des programmes d'assistance au développement font une large place au renforcement des capacités pour faciliter les transferts de technologie.

102. Certains pays en transition prennent actuellement diverses mesures visant à moderniser les techniques, notamment l'application des normes internationales, la formation et des crédits permettant l'emploi de techniques moins polluantes. Les capacités humaines et institutionnelles existent en général, mais les investissements dans les techniques moins polluantes et à meilleur rendement (surtout en ce qui concerne l'énergie, l'eau et les déchets industriels) font défaut.

3. Renforcement des capacités, éducation et science

a) Renforcement des capacités

103. Les mécanismes nationaux et la coopération internationale qui mobilisent les ressources humaines, financières et techniques contribuent beaucoup à améliorer dans toute la mesure possible les perspectives de développement durable. L'aide au renforcement des capacités fournie par le PNUD, la Banque mondiale et d'autres institutions internationales et nationales a profité aux pays en développement depuis la CNUED, et cela surtout dans les domaines de la mise au point des politiques et des stratégies, du développement de l'information et de la participation. Toutefois, un appui supplémentaire au renforcement des capacités est nécessaire dans les domaines de la science, des techniques et de la gestion pour permettre aux pays d'exécuter des programmes et projets de développement durable.

104. Des rubriques sur le renforcement des capacités figurent dans tous les chapitres d'Action 21. L'essentiel du message est clair : le manque de ressources institutionnelles et humaines représente l'un des principaux obstacles à la mise en oeuvre d'Action 21. C'est particulièrement vrai de l'Afrique, qui toutefois n'est pas l'unique région dans ce cas.

b) Éducation, sensibilisation du public et formation

105. Les gouvernements reconnaissent le rôle fondamental de l'éducation pour ce qui est de sensibiliser le public aux priorités du développement durable, comme la lutte contre la pauvreté et les soins de santé. L'éducation pour le développement durable ou l'éducation écologique constitue souvent l'un des éléments essentiels des stratégies nationales et des programmes d'étude. Des progrès considérables ont été effectués dans tous les pays ayant communiqué des rapports en ce qui concerne la sensibilisation du public et l'intégration de l'étude du développement durable à l'enseignement primaire. Cette évolution

résulte non seulement de la politique des gouvernements, mais également d'importants efforts d'organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes. Dans toutes les régions, la formation, en particulier celle des enseignants et des fonctionnaires, et l'enseignement scientifique représentent des priorités pour l'avenir immédiat.

c) Science

106. Les sciences permettent d'acquérir de meilleures connaissances et techniques pour le développement durable. Dans un grand nombre des pays ayant communiqué des rapports, les scientifiques ont activement participé à la mise au point de stratégies intégrées. Pour qu'ils puissent s'acquitter de ces fonctions, il est essentiel d'atteindre un niveau plus élevé de compréhension scientifique, d'améliorer les évaluations scientifiques à long terme, de renforcer les capacités et de faire en sorte que la science réponde aux besoins nouveaux. C'est une tâche difficile vu les compressions budgétaires qui frappent la recherche scientifique dans les pays tant développés qu'en développement. À cause de ces compressions, le réservoir de scientifiques qualifiés s'appauvrit dans de nombreux pays, en particulier en Afrique et en Asie.

4. L'information pour la prise de décisions

107. Des progrès considérables dans ce domaine ont été faits depuis la CNUED, surtout en ce qui concerne la mise au point et l'utilisation d'indicateurs et l'accès électronique à l'information. Les systèmes d'information géographique (SIG) se sont généralisés. Toutefois, des lacunes dans les données et certaines faiblesses dans les normes appliquées et dans les séries chronologiques persistent au niveau national. Quant à l'harmonisation des données, elle constitue toujours un problème critique. L'interprétation et l'évaluation des données, qui fournissent des informations de qualité pour le processus de prise de décisions, doivent être encore améliorées en dépit des récents progrès. L'accès à des systèmes de télécommunications adéquats et peu coûteux demeure une priorité pour les pays en développement.

108. En Afrique, l'amélioration des données et de l'information ne va pas sans difficultés ce qui ralentit le progrès. La plupart des pays ont du mal à accéder aux données en raison de l'insuffisance et du coût de l'infrastructure des télécommunications et du manque d'installations électroniques et de personnels qualifiés. Les informations disponibles sont en général considérées comme "bonnes mais entachées de nombreuses lacunes" dans la plupart des domaines. Les informations "médiocres" se rencontrent fréquemment dans quatre domaines : la pauvreté, l'information biotechnologique, les déchets solides et les déchets radioactifs. Quelques pays ont fait des progrès sensibles, par exemple, dans la mise au point de systèmes d'information fondés sur le SIG et de données de télédétection à l'appui du processus de prise de décisions, ainsi que dans la création de centres nationaux d'information. En outre, plusieurs pays commencent à améliorer l'information en mettant au point des indicateurs d'intérêt prioritaire.

109. Dans l'ensemble, pour la plupart des pays de l'Asie et du Pacifique, les données disponibles sont considérées soit comme "bonnes", soit comme "bonnes

mais entachées de nombreuses lacunes" pour tous les thèmes d'Action 21. Un petit nombre de pays commencent à avoir recours aux inventaires et réseaux de bases de données, à la télédétection et au système d'information géographique, ainsi qu'à des comptes de ressources naturelles et à des centres d'information pour la diffusion de l'information. Les pays développés de la région ont recours à toute une gamme de moyens d'information : indicateurs, évaluations de l'état de l'environnement et méthodes d'évaluation des ressources. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se montrent extrêmement intéressés à améliorer l'information par divers moyens : inventaires de données, mise au point d'indicateurs et systèmes d'information sur l'environnement. Les installations de traitement informatique sont suffisantes dans plusieurs pays. Pour environ les deux tiers des thèmes d'Action 21, les données sont en général considérées comme "bonnes mais entachées de nombreuses lacunes". Dans d'autres domaines, comme l'intégration du processus de prise de décisions, la désertification, les déchets, les écotechnologies et les arrangements institutionnels internationaux, les données sont généralement "médiocres".

110. Dans les pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord, les données et les possibilités d'accès à celles-ci tendent à être "bonnes", voire "très bonnes", ce qui facilite leur diffusion systématique sous la forme de recueils de statistiques, d'indicateurs, d'écobilans et de rapports sur l'état de l'environnement. Cette capacité est appuyée par des systèmes et réseaux électroniques d'information. Un petit nombre de pays, toutefois, signalent des difficultés au niveau de la normalisation des données. La plupart des pays sont en train d'élaborer des indicateurs. Les pays à économie en transition s'efforcent de mettre en place des systèmes intégrés de surveillance et d'information. Les données disponibles sont qualifiées pour la plupart de "bonnes" ou de "bonnes avec de nombreuses lacunes", mais pour la biotechnologie et les écotechnologies, les données semblent insuffisantes.

5. Arrangements institutionnels et instruments juridiques internationaux

111. Pour des renseignements sur la ratification par les divers pays des principaux instruments internationaux concernant la mise en oeuvre d'Action 21, on est prié de se reporter aux tableaux figurant dans le document d'information général 7 "Évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau national : tableaux récapitulatifs et diagrammes".

II. DÉFIS ET PRIORITÉS DE L'AVENIR

112. Action 21 constitue un cadre permettant de dépasser le stade abstrait et d'intégrer le concept de développement durable dans le processus de prise de décisions. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la CNUED, certains progrès se sont déjà manifestés mais, comme on pouvait s'y attendre, les pays ont une distance considérable à parcourir avant de réaliser le développement durable. Cette première période a fait une large place à la création des structures et des processus nécessaires pour orienter la réalisation du développement durable et intégrer les questions critiques dans les préoccupations nationales. Il est encore trop tôt, cependant, pour qu'on puisse constater des résultats quantitatifs dans la plupart des pays.

113. Les gouvernements ont voulu relever les défis du développement durable en mettant au point des stratégies nationales et régionales qui définissent les problèmes et les priorités, déterminent les crédits nécessaires et décrivent dans leurs grandes lignes les programmes d'exécution. Si un petit nombre de pays seulement ont établi des stratégies nationales totalement intégrées, on voit presque partout se dessiner une perspective plus vaste qui prend en compte les relations entre facteurs sociaux, économiques et écologiques. Outre cette activité, les nations ont adopté le principe d'une large participation à la prise de décisions sur le développement durable. En général, les grands groupes ont accentué leur engagement qui va de la participation à des conférences internationales à l'impulsion donnée à un grand nombre de projets relatifs au développement durable. Ils ont été particulièrement efficaces au niveau des collectivités locales. C'est pourquoi la sensibilisation générale aux questions liées au développement durable s'est accrue dans toutes les régions.

114. Parmi les thèmes sectoriels d'Action 21, les gouvernements ont axé leur action sur les grandes priorités du développement durable, comme la lutte contre la pauvreté, les modes de consommation, la diversité biologique et la désertification. Néanmoins, les résultats ne sont pas à la hauteur des efforts largement déployés au niveau national. La pauvreté, omniprésente et de plus en plus répandue, demeure une donnée fondamentale. On observe un certain fléchissement des taux de croissance démographique, mais de nombreux pays accusent encore des taux qu'ils ne considèrent pas comme viables. Protection de la santé et protection de l'environnement sont de mieux en mieux associées, mais de grandes inégalités en matière de soins de santé subsistent entre pays développés et pays en développement. Certains aspects du développement durable sont pris en compte dans les programmes scolaires, mais les pays les moins avancés ont de toute urgence besoin d'un appui plus substantiel dans les domaines de l'éducation de base et de la formation.

115. Les ressources financières requises par les pays en développement, et en particulier par les pays les moins avancés, sont loin d'avoir été réunies et d'atteindre les objectifs fixés par Action 21. Une certaine assistance a été fournie à la planification et à la mise au point des stratégies, mais en ce qui concerne l'exécution des programmes et des projets, les ressources disponibles sont bien inférieures aux besoins. Des instruments économiques visant à améliorer le rendement énergétique et la fixation des prix sont en cours d'adoption, mais il faudra encore beaucoup de temps à la plupart des pays pour réussir à dissocier croissance économique de utilisation de l'énergie. C'est pourquoi la communauté mondiale n'a pas encore réussi à traiter comme il convient la question du réchauffement de la planète. Dans les transports, des économies de combustibles ont été réalisées, mais ce gain est plus que compensé par l'augmentation du nombre de véhicules, qui provoque de graves problèmes de santé et d'encombrement dans la plupart des établissements urbains.

116. L'intégration des problèmes écologiques au développement s'est renforcée depuis la CNUED. D'importantes conventions ont été ratifiées, la superficie des zones protégées a augmenté, et des instruments d'intégration du processus de prise de décisions, comme les évaluations d'impact sur l'environnement, ont été largement adoptés. En dépit de ce redoublement d'efforts, les grands problèmes écologiques ont pris probablement plus d'ampleur au cours des cinq dernières années. La diversité biologique et la couverture forestière continuent à

diminuer; les zones de pêche commerciale sont de plus en plus surexploitées; les déchets et la pollution continuent de faire peser une lourde menace; et la dégradation des sols continue d'affaiblir la capacité de production.

117. À l'aide des cadres stratégiques et participatifs déjà en place, le principal défi à relever dans un avenir immédiat consistera à passer du stade de la mise au point des politiques à celui de l'exécution. Ce ne sera pas facile, mais c'est essentiel si l'on veut que l'élan déjà suscité donne des résultats concrets. Au cours des cinq prochaines années, il sera nécessaire de continuer à évaluer les progrès effectués sur la voie du développement durable.

III. PROCHAINES ÉTAPES

118. Les descriptifs de programmes de pays ont contribué à deux processus distincts et importants. Le premier est celui qui a été évalué dans le présent rapport, c'est-à-dire le système d'établissement des rapports lui-même, qui est axé vers l'extérieur et permet aux pays d'établir des données de base, de suivre leurs propres progrès, d'assurer la transparence et de partager données d'expérience et informations avec d'autres, et d'indiquer les domaines prioritaires, les réalisations et les obstacles.

119. Le deuxième processus, qui porte sur les mécanismes internes, rassemble un large éventail de parties intéressées au niveau national et leur permet d'évaluer les progrès accomplis, de se concerter et de travailler ensemble à une évaluation commune et dans un but commun. Dans certains cas, l'établissement des descriptifs de pays a permis de lancer ou de promouvoir des stratégies nationales de développement durable; dans d'autres cas, il a renforcé la concertation interne; dans d'autres encore, il a accéléré les efforts déployés pour organiser et coordonner la collecte d'informations.

120. Pour consolider ces processus, il est recommandé 1) que des rapports nationaux continuent d'être adressés à la Commission, sans préjudice de son futur ordre du jour; 2) que les pays soient priés, au lieu d'établir annuellement de nouveaux rapports généraux, de mettre à jour chaque année leurs descriptifs, le cas échéant; 3) que les pays qui ne l'ont pas encore fait soient instamment invités à établir un descriptif détaillé; 4) que, conformément aux propositions concernant la rationalisation des normes d'établissement des rapports nationaux (voir document E/CN.17/1997/6), les pays ne soient tenus de faire rapport à la Commission du développement durable que sur les questions au sujet desquelles ils n'ont pas à établir de rapports à l'intention des conférences de parties à des conventions internationales et d'autres organes intergouvernementaux.

Notes

¹ La moitié environ des profils de pays ont été présentés par les gouvernements sous forme définitive et en temps voulu pour être analysés dans le présent rapport. Pour le reste, il s'agit de projets de profils de pays établis par le Secrétariat sur la base des rapports fournis en 1994, 1995 et 1996 par les gouvernements à la Commission du développement durable et qui attendent d'être mis sous forme définitive par les gouvernements des pays concernés.

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.II.C.1.

³ Le lecteur est invité à se référer à deux documents de base qui seront mis parallèlement à la disposition de la Commission à sa cinquième session, et qui offrent une information infiniment plus complète pour chaque pays et, dans certains cas, pour chaque secteur. Il s'agit du document No 7, intitulé "Évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau national : tableaux et graphiques récapitulatifs", et du document No 8, intitulé "Évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau national : tableau des principaux mécanismes de coordination et des mesures prises". Par ailleurs, le document de base No 9, qui contient une "Liste de contacts officiels en matière de développement durable", peut être utile au lecteur qui souhaite obtenir des renseignements plus complets. Toutefois, les documents ne seront disponibles qu'immédiatement avant l'ouverture de la cinquième session de la Commission et il est donc fort probable que certains pays sur lesquels ils porteront n'auront pas été représentés dans le présent rapport.
